

ASSEMBLÉE DE PROVINCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 70-2020/APS

AMPLIATIONS

Commissaire déléguée	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Directions	11
JONC	1

DÉLIBÉRATION

modifiant la délibération modifiée n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes et instances

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes et instances ;

Vu le rapport n° 31041-2020/2-ACTS/DAJI du 31 juillet 2020,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 8 OCTOBRE 2020, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 :

A l'article 20 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif à l'association **Nouméa centre-ville**, le premier alinéa est complété par les mots suivants : « *afin de siéger à la réunion des membres fondateurs, en vue d'approuver la dissolution de l'association* ».

ARTICLE 2 :

Après l'article 29-1 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif au Comité de l'habitat de la

province Sud (CHPS), est inséré un article 29-2 ainsi rédigé :

« **ARTICLE 29-2** : Au **Comité de coordination du dispositif d'accompagnement au logement (DAL)** sont désignés :

- | | |
|-----------------------------------|---|
| - Mme Aniseta TUFÈLE, titulaire ; | - Mme Françoise SUVE, suppléante ; |
| - M. Sylvain PABOUTY, titulaire ; | - Mme Léa TRIPODI, suppléante ; |
| - M. Jean KAYS, titulaire ; | - Mme Christiane VERGER, suppléante. ». |

ARTICLE 3 :

La présente délibération sera transmise à Madame la commissaire déléguée de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.